

Vendredi 25 septembre 2026

Renforcer la sécurité des Angevins

Présentation du plan d'actions global



DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

- P.3** Édito
- P.4-5** Une politique de sécurité continuellement renforcée depuis 2014
- P.7** Prévenir la délinquance
- P.8** Lutter contre les incivilités
- P.9** Garantir la sécurité
- P.10** 7 nouvelles actions à retenir dans la continuité de la politique menée depuis 2014
- P.12** Contacts presse

Édito

La sécurité est la première des libertés. C'est aussi ce qui fait qu'Angers est une ville où il fait bon vivre. Ce climat favorable tient à l'attention et aux moyens constants accordés par la municipalité à la prévention et à la sanction, en particulier dans la vidéoprotection, pour préserver la tranquillité des habitants dans tous les quartiers.

L'attractivité du territoire angevin, qui se traduit par une augmentation maîtrisée de sa population et l'évolution de la société, marquée par une augmentation des incivilités, nous obligent à ne pas baisser la garde et même à accroître nos efforts, avec discernement, pour gagner en efficacité.

C'est l'ambition du Plan d'actions global pour le renforcement de la sécurité à Angers.

Il repose sur trois piliers qui balaient un large spectre de thématiques, à commencer par celui de la prévention. Objectifs : agir en amont, désamorcer les situations tendues et empêcher le passage à l'acte.

Cette approche se nourrira des réflexions qui émaneront des prochaines Assises de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et du Mois pour agir contre les violences sexistes et sexuelles.

Le 2^e axe de ce plan vise les incivilités du quotidien, celles qui exaspèrent les Angevins et mettent en danger les usagers sur l'espace public. Pour freiner ces dérives, la Ville va mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2027 une brigade de proximité et de médiation, constituée de placiers et d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Ces professionnels, reconnaissables à leur tenue, seront assermentés et agréés pour dresser, au même titre que leurs collègues policiers, des procès-verbaux à l'encontre de tous les auteurs de troubles identifiés : stationnement gênant, tags, affichage sauvage, jets de mégots, mictions et autres déjections canines...

La vigilance s'intensifiera aussi par voie juridique avec des arrêtés municipaux ciblés contre les regroupements qui génèrent des nuisances, des dégradations ou de l'insalubrité, en particulier sur certaines places, en pied d'immeubles ou dans les parcs et jardins.

Autre levier pour assurer la tranquillité et la salubrité : faire payer les contrevenants. Des factures seront désormais adressées aux propriétaires de trottinettes qui seront saisies et mises en fourrière. Pour lutter contre le bruit, les frais d'intervention d'un inspecteur de salubrité au domicile d'un plaignant seront facturés aux gérants des établissements recevant du public quand les nuisances sonores seront constatées par sonomètre. Enfin, les consommateurs de bouteilles de protoxyde d'azote à des fins récréatives, contrôlés en état d'infraction, auront à régler le coût de la collecte et du traitement de ces déchets, très coûteux pour la collectivité.

Cette mobilisation sera rendue possible grâce à l'augmentation des effectifs de la police municipale qui ont été portés de 45 à 75 agents depuis 2014 et atteindront la centaine de professionnels d'ici la fin du mandat. Ils sont basés depuis cet été dans des locaux dimensionnés et adaptés à la diversité de leurs missions : le site Joffre, place Mendès-France.

Les recrutements, une dizaine encore en 2027, permettront de renforcer leur présence et leur visibilité sur le terrain, de jour comme de nuit. Une équipe de huit policiers municipaux circulera notamment en VTT pour gagner en réactivité et être au plus près des angevins.



Christophe Béchu,
Maire d'Angers
Président d'Angers Loire
Métropole

Une politique de sécurité continuellement renforcée depuis 2014

Les nouvelles mesures présentées s'inscrivent dans **la continuité d'une politique de sécurité et de prévention engagée à Angers depuis 2014** et constamment renforcée pour répondre aux évolutions de la société. Depuis 2014, cette politique repose sur les **trois mêmes piliers complémentaires** : prévenir la délinquance, lutter contre les incivilités et garantir la sécurité.

12 ans d'actions concrètes au service de la sécurité des Angevins :

2015

- Création de la première **équipe de nuit** de la police municipale
- Déploiement des **pistolets à impulsion électrique (PIE)** au sein de la police municipale



2019

- **Interdiction de la vente d'alcool** à emporter après 20h
- **Interdiction de la consommation d'alcool** sur l'espace public de 10h à 5h.



2014

- Déploiement de la **vidéoprotection** faisant passer le nombre de caméras de **16 à plus de 300** entre 2014 et 2026.

2017

- Déploiement des **caméras-piétons**

2020

- Création de la **Conférence de la vie nocturne**, accompagnée d'une **Charte de la vie nocturne** destinée aux débits de boissons
- Délégation au maire du pouvoir de **fermeture administrative** des ERP

2025

- Augmentation des effectifs de la police municipale de **40 %** pour atteindre **75 agents**
- Déploiement de **l'arme de poing** au sein de la police municipale
- **Interdiction des attroupements** et des regroupements statiques

2026

- **Facturation** des mises en fourrière des **trottinettes** saisies
- **Interdiction de l'accès des trottinettes** et autres EDPM au plateau piétonnier

2023

- **Facturation** de la prise en charge des **personnes en état d'ivresse publique**
- **Facturation** du nettoyage des **mictions**
- Généralisation de la **vidéoverbalisation** à l'ensemble du territoire communal

2021

- Renforcement de la **médiation urbaine et sociale** : passage de **6 à 11 médiateurs**, mobilisés chaque soir dans les quartiers, pour près de 15 000 adresses couvertes.
- Création d'une **seconde équipe de nuit** de la police municipale
- Création d'une **équipe cynophile composée de 4 chiens**
- Création des premiers **Proxi Raid Aventure**, en collaboration avec la Police nationale, pour renforcer le lien avec les habitants et la jeunesse des quartiers.
- Instauration de la procédure de **rappel à l'ordre (RAO)**
- **Interdiction des deux-roues thermiques** sur le plateau piétonnier.
- **Interdiction de la consommation de protoxyde d'azote** sur l'espace public.
- Déploiement du **Lanceur de balles de défense (LBD)** au sein de la police municipale

Et aujourd'hui, la poursuite d'une politique globale pour préserver la tranquillité des Angevins

- **Prévenir** la délinquance
- **Lutter** contre les incivilités
- **Garantir** la sécurité



Prévenir la délinquance

Parce que la sécurité commence d'abord par **la prévention**, la Ville d'Angers entend agir le plus en amont possible pour prévenir la délinquance, accompagner les publics et éviter le passage à l'acte. Dans cette perspective, la Ville présentera en novembre la feuille de route de sa **nouvelle stratégie locale de prévention de la délinquance**, structurée autour de **6 axes**. Cette stratégie s'appuiera notamment sur les premières conclusions des **Assises de l'enfance**, de **la jeunesse et de la famille** et du **Mois pour agir contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)**

Les 6 axes de la nouvelle stratégie locale de prévention de la délinquance :

1. Soutenir et accompagner l'autorité parentale

- Développer des ateliers de responsabilité parentale
- Déployer le Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF)



2. Agir avant le passage à l'acte

- Développer des actions de prévention primaire : rencontres jeunesse-forces de sécurité, prévention du harcèlement scolaire, classes justice...
- Renforcer la prévention secondaire : accompagnement par des éducateurs spécialisés, procédures de signalement, cellules du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)...

3. Prévenir et limiter les conduites à risque

- Prévenir les consommations de stupéfiants, notamment à travers le programme LIMITS
- Agir sur les consommations de substances licites
- Prévenir les situations de prostitution des mineurs
- Renforcer la prévention routière



4. Prévenir les violences

- Renforcer la prévention et l'accompagnement face aux violences intrafamiliales
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- Prévenir les rixes entre quartiers



5. Prévenir la réitération des actes de délinquance

- Mobiliser les rappels à l'ordre (RAO)
- Développer les mesures de responsabilisation administrative
- Faciliter la mise en œuvre de mesures judiciaires, notamment les travaux d'intérêt général (TIG)

6. Préserver la tranquillité publique

- Développer les actions de médiation, notamment en milieu scolaire et en soirée
- Accompagner une vie nocturne sûre et apaisée, par exemple à travers la Charte de la vie nocturne
- Veiller au bon usage de l'espace public grâce à la prévention situationnelle, à la vidéoprotection et aux dispositifs adaptés

Lutter contre les incivilités

Lutter contre les incivilités, c'est **renforcer la présence des agents dans l'espace public** pour prévenir les incivilités et préserver la tranquillité de tous. **Une attention particulière est portée aux nuisances sonores**, qui font l'objet d'un travail renforcé de prévention, de contrôle et de responsabilisation des acteurs concernés. À travers de nouveaux moyens de proximité et des réponses adaptées aux différentes formes de nuisances, la Ville poursuit son action pour garantir un espace public plus apaisé au quotidien.

Création d'une brigade de médiation et de proximité

Une **brigade de médiation et de proximité**, composée d'agents agréés et assermentés, issue des effectifs des ASVP et des placiers, va être créée. Elle aura pour mission de faire respecter les réglementations en vigueur sur l'espace public avec la possibilité de **verbaliser les contrevenants**, tout en privilégiant une démarche de dialogue et de proximité.

Elle interviendra notamment concernant :

- Le stationnement gênant ;
- L'occupation du domaine public (marchés, terrasses de cafés...) ;
- Les problématiques de salubrité (les jets de mégots, les déjections canines, les tags, l'affichage sauvage...).



Une réponse renforcée aux nuisances sonores et aux incivilités du quotidien

■ Renforcement de la lutte contre les regroupements

La Ville renforce son action face aux **regroupements et occupations abusives de l'espace public** lorsqu'ils génèrent des nuisances, des dégradations ou des situations d'insalubrité. Cette réponse s'appuie sur des **arrêtés municipaux ciblés**, des **rappels à l'ordre (RAO)**, des **travaux d'intérêt général (TIG)** et des **mesures de réparation**, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux incivilités du quotidien.

■ Facturation des contrôles sonores

En cas de plainte pour **nuisances sonores**, les établissements recevant du public (ERP) qui ne respectent pas les seuils légaux devront **prendre en charge le coût des mesures** réalisées au sonomètre par les inspecteurs de salubrité.

Mais aussi

- Verbalisation des auteurs de **dépôts sauvages**
- **Intensification des contrôles** des Etablissements recevant du public (débits de boisson, restauration, épiceries, ...)

Garantir la sécurité

Pour répondre aux enjeux de sécurité du quotidien, la Ville d'Angers fait le choix de **renforcer significativement les effectifs de la police municipale**. Cette augmentation des moyens humains permettra de **développer de nouvelles brigades**, de **renforcer la présence sur le terrain** et de **conduire des opérations plus ciblées**, adaptées aux besoins des différents quartiers et aux réalités de l'espace public. Plus d'agents, c'est ainsi plus de proximité et davantage de capacités d'intervention au service de la sécurité des Angevins.

100 policiers municipaux d'ici la fin du mandat

Pour assurer la sécurité des Angevins, la Ville a fait le choix d'une présence réaffirmée de la police municipale et d'un renforcement de ses moyens. **D'ici la fin du mandat** les effectifs passeront ainsi de 75 à **100 agents de police municipale**.

- **Dès 2027, 10 agents nouveaux agents** intégreront les rangs de la police municipale, c'est **le renforcement d'effectifs le plus important de l'histoire de la Ville**.



Ce renforcement des effectifs permet un renforcement des moyens à la disposition des agents :

■ Création d'une équipe VTT de 8 agents

La création d'une équipe VTT permettra de **renforcer la réactivité et la mobilité** de la police municipale, notamment dans les secteurs où les déplacements à vélo facilitent les interventions. Plus mobiles et accessibles, ces agents renforceront également **la proximité et le contact** direct avec les Angevins.

■ Création des Cafés-population

Chaque mois, **un stand de la police municipale** sera installé au cœur des quartiers et sur **les marchés de la ville** pour aller directement à la rencontre des Angevins. Cette présence régulière permettra de **renforcer le dialogue**, de **recueillir les préoccupations** des habitants et de **développer une relation de proximité** avec la police municipale.

Mais aussi

- Une cellule dédiée au **milieu scolaire** : prévention du harcèlement, sécurité routière...
- Un plan de lutte contre l'**insécurité routière** : prévention, communication et contrôles ciblés.
- Une police municipale davantage **territorialisée** : des équipes affectées chaque jour à différents quartiers, avec un équipage permanent en centre-ville.
- Davantage de **patrouilles de proximité (PPS)**, de jour comme de nuit et des **opérations de proximité et de surveillance (OPS)** mensuelles sur des secteurs et enjeux identifiés (stationnement, contrôles routiers, écoles, ...)



7 nouvelles actions à retenir dans la continuité de la politique menée depuis 2014

1.

**Développer des ateliers
de responsabilité
parentale**

3.

**Renforcer la lutte
contre les
regroupements**

5.

**+ 10 agents nouveaux
agents de police
municipale en 2027**

2.

**Créer une brigade
de médiation
et de proximité**

4.

**Facturer les contrôles
des nuisances sonores**

6.

**Créer une brigade VTT
de 8 agents**

7.

**Aller à la rencontre
des Angevins sur
les Cafés-population**



Contact presse

Service Relations Presse
de la Ville d'Angers / Angers Loire Métropole

02 41 05 47 21

relations.presse@ville.angers.fr

<http://presse.angers.fr>

